|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Lundi 21 octobre | Mardi 22 octobre | Mercredi 23 octobre | Jeudi 24 octobre  | Vendredi 25 octobre |
| 9 hAccueil des stagiaires10hIntroduction sociologique à la notion de harcèlement*Gabriel Rosenman**ISST* | 9hLe harcèlement sexuel –Approches pénales et civiles*Bérénice Bauduin**Univ. Paris 1* | 9hLa preuve du harcèlement*Maude Beckers**Avocate* | 9hActions en justice et sanctions des actes de harcèlement*Laetitia Driguez**ISST* | 9hRestitution des jugements produits en groupes*Laetitia Driguez**François Quéré*  |
| 14hLa qualification de harcèlement moral dans le droit positif *Laetitia Driguez**ISST* | 14hEtude de casTravaux de groupes* rappel des consignes
* repérage des moyens
 | 14hEtude de casTravaux de groupes* Réfléchir à l’analyse juridique
* Délibéré
 | 14hEtude de casTravaux de groupes* Rédaction du jugement
 | 14hEvaluation du stage*Laetitia Driguez**Gabriel Rosenman**François Quéré* |
| 17h-17h30 synthèse | 17h-17h30 synthèse | 17h-17h30 synthèse | 17h-17h30 synthèse |  |

**PRESENTATION DU STAGE :**

**Objectifs** : Cette session de formation est destinée à familiariser un public de conseillers prud’hommes avec la problématique du « harcèlement ». Malgré le tropisme des stagiaires vers le droit, naturellement sensibles par leurs fonctions à la place occupée par le droit du travail, la perspective se veut résolument interdisciplinaire. L’objectif est d’appréhender la notion de harcèlement en combinant les différents points de vue des juristes –celui des travaillistes et de pénalistes ; des universitaires et praticiens – mais aussi de voir ce que la sociologie peut nous apprendre du regard qu’on porte sur le phénomène « harcèlement » et sur la façon dont notre société ou notre système judiciaire le traite.

**Programme** : Le programme de la session s'oriente donc autour du harcèlement. Son premier segment est consacré à la notion elle-même : sera ainsi abordée la distinction entre les différents types de harcèlement sous l’angle civil et pénal. Le stage s’orientera en sa deuxième partie vers une approche plus « contentieuse » au travers d’une analyse de cas et d’une étude des règles de preuve et des sanctions. Enfin, une place sera aménagée à des interventions sociologiques afin de prendre un peu de hauteur face à ce sujet.

**Méthode** : Les interventions théoriques constitueront la partie la plus substantielle du stage. Plusieurs temps sont cependant réservés à des exercices de mise en situation et de réflexion sur la pratique du jugement face à des dossiers de harcèlement moral et sexuels délicats à appréhender, notamment en matière de preuve. Les stagiaires rencontreront à cette occasion une avocate expérimentée dans le domaine de la lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes. Une matinée est réservée à la restitution des différents acquis de la semaine, lesquels auront été travaillés au fur et à mesure de la semaine, par petits groupes. Ce travail permet de vérifier l’appropriation des notions clés de la semaine et sert de base à un temps d’échange syndical et prud’homal sur les difficultés persistantes et sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Un travail de synthèse sur les interventions théoriques sera proposé aux stagiaires réunis en petits groupes, chacun se voyant attribuer un soir de la semaine la responsabilité d’une synthèse. La synthèse du ou des cours de la veille sera présentée par un groupe à 9h, le matin suivant. Il s’agira de vérifier que l’essentiel du cours a été compris et qu’aucune erreur ou incompréhension majeure ne subsiste.